

Reçu le 12/01/18

**MULTIPOLE  
SUD LORRAINE**

Monsieur le Maire  
ANTHELUPT  
3 rue de la Chapelle  
54110 ANTHELUPT

Nancy le, 09/01/2018

**Objet : Consultation sur le PLU Anthelupt**

Dossier suivi par : Aurélie Martin

*Copie à Communauté de communes Pays du Sânon*

Monsieur le Maire,

La commune de Anthelupt a arrêté un projet de PLU et sollicité l'avis du Syndicat Mixte de la Multipole Sud Lorraine.

L'examen des PLU du territoire constitue pour le syndicat mixte un moyen important pour s'assurer qu'ils contribuent effectivement à la mise en œuvre des objectifs du SCoT.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous informer que le syndicat mixte émet un avis favorable sur ce projet en soumettant certaines observations que vous trouverez ci-après.

L'équipe technique du syndicat reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en nos salutations les plus distinguées.

**Le Vice-président  
Filipe PINHO**



**Le Président  
Laurent de Gouvion-Saint-Cyr**



## *Observations pour compléter le dossier*

### Remarques concernant le Rapport de Présentation :

- page 96 : le SCoT préconise de prendre en compte de prendre en compte la qualité des abords des principales infrastructures (notamment la N333), une attention particulière devra être portée à l'impact visuel du projet de téléski nautique par des aménagements adéquats.

### Remarques concernant l'OAP :

- Pour assurer une intégration de qualité, le patrimoine arboré existant pourrait faire l'objet d'un repérage et être conservé autant que possible (notamment dans la zone 2AU). Ce repérage pourrait être utilisé en trame de fond dans la réflexion sur le découpage parcellaire.
- Une réflexion sur la voie de desserte pourrait être menée, il s'agit actuellement d'un sentier, la future voie pourrait favoriser un cheminement pour les déplacements doux : alignement d'arbres, haies...
- Pour la gestion des eaux de pluie, l'OAP pourrait aller plus loin et proposer une gestion des eaux au plus près du cycle naturel sur l'ensemble de l'opération (y compris espaces publics). Si l'opération est portée par un aménageur, une réflexion à l'échelle de l'OAP pourrait permettre de favoriser l'écoulement et l'infiltration des eaux pluviales dans le milieu naturel: noues paysagères, stationnements végétalisés, voie piétonne perméable...